



 JEAN-LOUIS LAVILLE

Professeur du Conservatoire National des Arts
et Métiers à Paris (Cnam),
titulaire de la Chaire ESS

Revisiter l'histoire pour faire mouvement aujourd'hui

L'économie sociale n'est pas un phénomène récent, elle s'est installée dès le 19^e siècle. Toutefois, dans les dernières décennies du 20^e siècle, des initiatives solidaires ont dynamisé l'économie sociale à tel point que l'expression d'économie sociale et solidaire (ESS) s'est largement diffusée au niveau international. Même si, dans certains contextes, comme la Belgique

ou le Québec, l'expression économie sociale reste la plus usitée, l'objet de cette contribution est de montrer que l'ESS n'est pas un aménagement à la marge de l'économie sociale, car elle peut fournir l'opportunité d'une reconfiguration d'ensemble à partir de la prise en compte des émergences récentes.

La première partie de cet article montre qu'un associationnisme solidaire a été caractéristique du mouvement ouvrier pionnier; son inflexion vers l'économie sociale comporte à la fois des acquis et des limites.

La deuxième partie se concentre sur les émergences de la fin du 20^e siècle avant que la troisième partie ne précise à quelles conditions l'économie sociale et solidaire peut vraiment être transformatrice et contribuer à la démocratisation d'une société qui, confrontée à des défis socio-écologiques inédits, semble être menacée par l'autoritarisme.

De la première moitié du 19^e à la seconde partie du 20^e siècle

L'économie sociale plonge ses racines dans un associationnisme qui a été dévalorisé par les conceptions du changement social devenues de plus en plus dominantes au fur et à mesure de l'avancée du 19^e siècle.

Un associationnisme solidaire

L'associationnisme pionnier a été longtemps oublié, mais correspond à la forme pionnière du mouvement ouvrier. Il est basé sur l'auto-organisation et inclut l'aide mutuelle comme la revendication, dans des tentatives mêlant une production gouvernée par le travail, des secours mutuels, une agitation dans les



Premier magasin ouvert par la Populaire condrouzienne, rue du Commerce, Ciney, années 1920. ©CARHOP, Fonds EPC

clubs politiques et des manifestations dans les rues. Il est rendu possible par un nouveau rapport de solidarité instauré par la démocratie, correspondant aux actions collectives mises en œuvre par des citoyen·nes libres et égaux·ales se référant à un bien commun.

Cet associationnisme solidaire témoigne d'essais concrets pour œuvrer conjointement à la protection et à l'émancipation. De nombreuses relectures de l'histoire mettent désormais en scène ces actions collectives synonymes d'extension du pouvoir d'agir dans le premier 19^e siècle¹.

L'enjeu est que l'environnement et le travail ne soient pas soumis à la loi du capital. Pour prendre un exemple national, en France, « dans les années 1820, près de 10 % des procès dans les cantons ruraux autour de Marseille concernent les pollutions »² et les espaces publics populaires bruissent d'idées pour « l'organisation du travail » entre 1830 et 1848. L'effort collectif pour s'émanciper des tutelles traditionnelles mêle autodiscipline librement acceptée, critique de la religion et des possédants, défilés et fêtes. Ne serait-ce qu'à Paris, 39 métiers élaborent des projets d'associations³. Cette effervescence issue des professions ne s'y cantonne pas, Jeanne Deroin va jusqu'à évoquer une « Association fraternelle et solidaire de toutes les associations » dont la vocation est de « rassembler les travailleurs des deux sexes de différentes

professions »⁴. L'associationnisme entreprend de combler l'écart entre les principes démocratiques et les formes de vie quotidienne. Les revendications tenant à l'organisation du travail ne sont pas isolables d'une extension de la citoyenneté, au-delà des limites censitaires, grâce au suffrage universel. La question sociale n'est pas séparée de la question politique, puisque les associations auto-organisées abordent les thèmes socio-économiques. Partant de la liberté d'accès à l'espace public de tous·tes les citoyen·nes, elles s'efforcent de prolonger la démocratie politique dans la vie sociale et c'est ainsi qu'elles vont à l'encontre de toute séparation entre politique et économie. Autrement dit, le social et l'économique ne contaminent pas le politique, ils l'irriguent.

Le souci de l'action se mêle à la conscience des indispensables articulations avec une transformation du cadre institutionnel. Les structurations de l'activité à partir des savoir-faire de métiers sont couplées à des demandes adressées aux législateurs pour l'élargissement des droits. Les tenants de l'associationnisme ne confondent pas autonomie et autarcie. Percevant que le devenir plus égalitaire passe avant tout par la prise de risque des personnes concernées, ils savent que l'auto-organisation ne peut suffire et qu'elle doit se combiner avec d'autres répertoires d'action pour réduire les discriminations négatives.

¹ L'œuvre fondatrice à cet égard est : Thompson, E.P. (2012). *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Paris. Points. Cette réhabilitation de l'associationnisme s'est poursuivie avec des contributions émanant de divers pays européens, pour un aperçu de celles-ci voir : Laville, J.-L. (2016). *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*. Paris. Le Seuil.

² Bonneuil, C., Fessoz, J.-B. (2013). *L'évènement Anthropocène*. Paris. Le Seuil. p. 235.

³ Desroche, H. (1981). *Solidarités ouvrières 1. Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1981-1900)*. Paris. Éditions ouvrières.

⁴ Deroin, J. (1849). L'opinion des femmes. n° 6, aout, citée par Riot-Sarcey, M (2016). *Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle en France*, Paris. La Découverte. pp. 48-49.

Les mobilisations du premier 19^e siècle ont certes été inspirées par les écrivains utopistes, mais les participant-es sont autant les propagateur-rices que les dissidentes des doctrines utopiques. Si l'associationnisme a été préparé par une intense activité intellectuelle, il s'est cristallisé autour d'une nécessité impérieuse d'expérience collective.

Cet associationnisme foisonnant promeut une économie et une politique populaires à forte dimension morale, que James C. Scott⁵ identifie également dans le monde paysan. Ses caractéristiques mentionnées ci-dessus peuvent être résumées de la façon suivante. D'abord, en réaction contre la charité et la bienveillance, il est basé sur une acception démocratique de la solidarité qui suppose une égalité de droits entre les personnes qui s'y engagent. Axé sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, il relie étroitement le recours à l'expérience sociale et l'importance d'une transformation politique. Loin de s'en remettre à la seule vertu d'expériences isolées, il reconnaît la nécessité de se regrouper pour peser en faveur de changements dans les institutions et les actions publiques.

Acquis et ambiguïtés de l'économie sociale

Cet associationnisme auquel Karl Marx rend hommage dans l'Adresse inaugurale de la Première Internationale est ensuite occulté à partir de la II^e Internationale. Il est rabattu sur un socialisme utopique par Friedrich Engels⁶ pour qui le prolétariat éclairé par un socialisme dit « scientifique » doit se consacrer à la prise du pouvoir d'État. À cet égard, l'économie sociale représente un autre courant de pensée, minoritaire, mais persistant, qui, dans la suite de l'associationnisme, met en avant des capacités d'auto-organisation populaire et des actions micro-économiques. Cette sensibilité originale est toutefois également traversée de tensions.

L'économie sociale fait l'objet de premiers écrits, ceux de Constantin Pecqueur en 1842 et de François Vidal en 1846⁷. Dans la lignée de

l'associationnisme solidaire, dès les années 1850, Frédéric Le Play, auteur internationalement influent, infléchit l'économie sociale dans le sens de la philanthropie. Il en fait une institution du patronage par laquelle la compassion et la bienveillance des riches sont en mesure de diminuer la misère sociale. C'est pour cette raison que Marx qualifie l'économie sociale d'économie « vulgaire » parce qu'elle ne remet pas en cause l'ordre social. Renonçant à en rechercher les « lois fondamentales », elle se contente de promouvoir « des réformes ponctuelles »⁸.

L'économie sociale perd au fil du temps sa connotation philanthropique supplantée par le souci de neutralité politique. Ses théoriciens l'abordent alors comme un ensemble d'organisations ayant les mêmes règles. Se

« En réaction contre la charité et la bienveillance, l'associationnisme est basé sur une acception démocratique de la solidarité qui suppose une égalité de droits entre les personnes qui s'y engagent. »

démarquant des auteurs qui s'étaient centrés sur un type particulier de coopérative (de consommation, de production...), Georges Fauquet est le premier à aller dans ce sens en soulignant « les rapports relativement invariants » qui existent dans toutes ces organisations, reliant les membres « à l'entreprise qu'ils forment pour prendre en charge des intérêts communs »⁹. Henri Desroche¹⁰ reprend cette approche en précisant les contenus du quadrilatère coopératif (membres, employé-es, administrateur-rices et gestionnaires). Dans la même lignée, Claude Vienney suggère une formulation synthétique : les entités d'économie sociale combinent un groupement de personnes et une entreprise définie comme non capitaliste. Mais cette position est remise en cause par l'inscription dans l'économie marchande. Les coopératives qui sont le modèle pour l'économie sociale sont soumises à des tendances récurrentes à la banalisation. Comme le disait un coopérateur, « les coopératives pensaient changer le marché, en fait c'est le marché qui a changé les coopératives ».

Les émergences de la fin du 20^e siècle et le passage à l'ESS

Dans le dernier tiers du 20^e siècle, de nouveaux mouvements sociaux surgissent, montrant que la conflictualité sociale ne se résume pas au combat entre capital et travail. Les protestations écologistes ou féministes contribuent à formuler des questions inédites en popularisant les thèmes de la croissance zéro, des dégâts du progrès, des liens entre la vie privée et l'espace public.

De nouveaux collectifs

Ces revendications, malgré leur éparpillement, abordent toutes confusément une réflexion sur la sortie de la société économique, c'est-à-dire la société structurée par la lutte contre la rareté. C'est toute une génération d'associations et de coopératives qui en déduit des projets renouvelés d'action collective. Des associations de recherche, des boutiques de droit ou de gestion, des coopératives de conseil et de formation se donnent pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre des savoirs d'ordinaire réservés à des spécialistes, pour lutter contre les « abus de savoir »¹¹ dont parle Michel de Certeau. Par ailleurs, cet engagement social s'accompagne d'une prise

5 Scott, J.C. (1976). *The Moral Economy of the Peasant*. New Haven and London. Yale University Press.

6 Engels, F. (2005). *Socialisme utopique, socialisme scientifique*. Bruxelles, Aden.

7 Pecqueur, C. (1842). *Théorie nouvelle d'Économie Sociale et Politique*. Capelle; Vidal, F. (1846). *De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie sociale*. Capelle. Cités par Gueslin, A. (1984). *L'invention de l'économie sociale*. Paris. Economica. p. 82.

8 Cité par Procacci, G. (1993). *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*. Paris. Le Seuil, pp. 169-173.

9 Cité par Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris. La Découverte, p. 97.

10 Desroche, H. (1976). *Le projet coopératif*. Éditions ouvrières.

11 Certeau, M. D. (1980). *L'invention du quotidien*. t. I : *Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions.



Projet agroécologique de femmes en Argentine. © Wikimedia Commons / Berna Gaitán Otarán

de conscience écologique. Ainsi, des bureaux d'étude se consacrent aux énergies nouvelles, des magasins distribuent des productions biologiques. Dans les années 1970, une nouvelle vague d'initiatives se déploie dans les prestations de services intellectuels et culturels. La question des finalités de la production, qui n'avait pas été prise en compte par le mouvement coopératif antérieur, est posée et reliée aux moyens employés pour les atteindre. L'égalitarisme prôné dans l'organisation du travail et le fonctionnement quotidien est considéré comme la meilleure garantie pour que les moyens économiques soient convergents avec les finalités sociales ou écologiques des collectifs de production.

Ces collectifs offensifs se caractérisent par leur contestation de l'ordre dominant, puis leur succèdent des collectifs plus défensifs, fruits non plus du choix, mais de la nécessité, avec des reprises d'entreprises par les travailleur·ses ou des tentatives de lutte contre le chômage et l'exclusion.

L'ESS entre transformation et réparation

Les initiatives solidaires dans leur diversité sont des réactions aux deux crises successives, démocratique puis économique. La crise démocratique, qui appelait à dépasser le partage entre économie marchande et État social pour intégrer les capacités de la société, subsiste, mais elle a été occultée elle-même par une crise économique qui, sous l'emprise du néolibéralisme, veut se

débarrasser du « caractère illimité de la démocratie »¹² et redonner la priorité au principe de concurrence. Ces initiatives sont donc tiraillées entre proposition d'un nouveau modèle et combat contre le chômage. En s'agréant à l'économie sociale historique, elles dessinent les contours d'une ESS renouvelée, mais aussi hétérogène.

Il existe deux polarités au sein de l'ESS, l'une transformatrice, l'autre réparatrice. La légitimité d'une ESS transformatrice ne peut être acquise durablement qu'en intégrant les impératifs des transitions qui, pour être écologiques, sociales et démocratiques, doivent être ancrées dans la solidarité démocratique. La dilution dans le discours du capitalisme responsable (avec la responsabilité sociale des entreprises, les entreprises à impact ou à mission, le *social business*) aboutit à noyer dans une rhétorique consensuelle les spécificités de l'ESS. Promu par un concert médiatique et par des gouvernements inféodés aux pouvoirs économiques, ce discours multiplie pourtant les promesses non tenues. Pour ne prendre qu'un exemple : TotalEnergies, qui accumule tous les codes déontologiques et chartes éthiques, est poursuivi pour des actes génocidaires en Afrique. L'avenir de l'ESS n'est pas dans l'assimilation avec ces faux-semblants, mais au contraire dans l'affirmation d'une ESS de transformation dont les expérimentations démocratiques tracent le chemin des transitions citoyennes.

L'importance et les conditions d'une ESS transformatrice

Pour aller dans ce sens, deux choix s'avèrent décisifs. Il s'agit d'abord de refuser la définition dominante de l'économie et de la politique, ensuite de se démarquer d'une approche statistique et de préférer une approche des communs, particulièrement pertinente pour un monde à préserver.

La référence à une économie et une démocratie substantives

Les conceptions dominantes de l'économie et de la démocratie ne sont pas en mesure de comprendre ce que recouvre l'ESS, d'où la nécessité de bifurquer vers d'autres définitions.

Pour ce qui est de l'économique, l'approche orthodoxe peut être qualifiée de formelle au sens où elle met au centre de l'analyse la rareté, et fait de l'intérêt matériel la base des choix individuels. Elle contient en cela un biais méthodologique consistant à confondre économie et mécanismes de marché ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'ESS ne peut y trouver place.

Il revient à Karl Polanyi¹³ d'avoir mis en lumière une autre approche, appelée substantive, qui résulte de la synthèse d'observations anthropologiques. Dans cette approche substantive, l'économie relève de plusieurs principes de comportement économique : le marché, c'est-à-dire l'affectation des ressources par le biais de l'offre et de la demande ; la redistribution, où les ressources sont affectées selon un ensemble de normes par une autorité centrale ; le partage domestique qui vise à la satisfaction

¹² Hayek, F. (1983). *Droit, législation et liberté*, vol. 3 : *l'ordre politique d'un peuple libre*. Paris. PUF. pp. 171-179.

¹³ Polanyi, K. (1977). *The Livelihood of Man*. New-York. Academic Press.

des besoins d'un groupe fermé et la réciprocité où l'échange économique ne s'explique pas par un contrat marchand, mais par la volonté de préserver, de renforcer, de maintenir le lien social. Toutefois, centrés sur la critique de la modernité comme société de marché, les économistes « substantivistes » n'ont pas mobilisé ce cadre d'analyse pluraliste pour la compréhension des économies contemporaines. L'apport des auteurs sud-américains est décisif à cet égard, en particulier leur étude de l'économie populaire¹⁴. Des débats ont également été ouverts grâce aux études féministes : les programmes de recherche sur le *provisioning* et le *care* préconisent en effet de relier la production, objet d'étude de l'économie formelle, et la reproduction, rendue visible si l'on adopte la grille d'analyse de l'économie substantive structurée par des rapports sociaux de sexe¹⁵. Le décryptage des combinaisons empiriquement constatables entre les principes d'intégration économique (marché, redistribution, réciprocité, partage domestique) peut favoriser la conciliation de l'émancipation et de la protection.

Pour ce qui est du politique, une première tradition de pensée réfère celui-ci aux pouvoirs publics. Dans une société démocratique, il convient qu'il y ait un « monopole de la violence légitime », selon l'expression de Max Weber, c'est-à-dire une instance de coordination qui puisse faire que la société ne soit pas la guerre de tous contre tous et que des règles de vie en société soient respectées. Une seconde tradition de pensée du politique insiste sur les espaces publics, lesquels sont autant de lieux où les personnes se retrouvent pour essayer de définir les règles d'un monde commun. L'importance accordée à l'espace public caractérise des écrits inspirés par Hannah Arendt et Jürgen Habermas. Cette orientation permet de se démarquer d'un paradigme agrégatif fondé sur l'expression des préférences individuelles et appréhende la démocratie de manière formelle, c'est-à-dire à travers une sélection entre plusieurs options permises par le vote. Elle élargit le processus politique aux forums qui relèvent d'un paradigme délibératif et mettent l'accent sur l'intersubjectivité dans la formation des opinions et des décisions.

Un autre apport des auteurs sud-américains en la matière réside dans leur capacité à traverser les frontières entre sphères politique et économique, trop souvent érigées par les conceptions qui privilégient l'autonomie du politique et se méfient de sa perversion par l'économique. Prolongeant le constat de Nancy Fraser¹⁶, selon lequel les espaces publics populaires traitent forcément des questions socio-économiques, les épistémologies du Sud approfondissent l'analyse des processus de délégitimation auxquels se heurtent les initiatives qui veulent améliorer la vie quotidienne par des dynamiques démocratiques. Ainsi, les initiatives de femmes, « espaces de production, mais aussi espaces publics et lieux de socialisation »¹⁷, ne peuvent être assimilées ni à des mouvements culturels ni à des entreprises. Elles ont « pour particularité de combiner, de manière plus ou moins forte, activité économique et action politique »¹⁸. Il importe de valoriser ces émergences qui sont trop souvent niées ou méprisées au Nord¹⁹.

Une convergence avec les communs

Les débats économiques et politiques du 20^e siècle ont été centrés sur le dualisme marché-État. Les défis actuels supposent de mobiliser un troisième pôle, celui de la société elle-même, et de ce point de vue, l'ESS rejoint le mouvement des communs.

Au départ les biens communs ne concernent que des biens et services résiduels. C'est avec l'idée de régimes communs de propriété proche de celle de l'économie sociale qu'une véritable singularité reposant sur la propriété de l'entreprise est repérée. Elinor Ostrom, avec Edella Schlager, décomposent la propriété, complémentaire du marché en économie, en un faisceau de droits²⁰ (*bundle of rights*). Au lieu de s'en tenir à cette notion englobante, elles montrent comment elle recouvre plusieurs types de droits qui peuvent être analytiquement distingués et concernent divers aspects de la ressource, respectivement l'accès à la ressource, l'appropriation de

« Il existe deux polarités au sein de l'ESS, l'une transformatrice, l'autre réparatrice. La légitimité d'une ESS transformatrice ne peut être acquise durablement qu'en intégrant les impératifs des transitions qui, pour être écologiques, sociales et démocratiques, doivent être ancrées dans la solidarité démocratique. »

¹⁴ Voir Coraggio, J.L. (2006). L'économie populaire. In Cattani, A.D., Laville, J.-L. *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris. Gallimard.

¹⁵ Verschuur, C., Hillenkamp, I., & Guérin, I. (2021). *Effervescences féministes : réorganiser la reproduction sociale, démocratiser l'économie solidaire, repenser la valeur*. Paris. L'Harmattan.

¹⁶ Fraser, N. (2015). Entretien réalisé par M. Hersent, J.-L. Laville, M. Saussey. *Revue française de socio-économie*. 15. 255-262.

¹⁷ Guérin, I., Hersent, M., & Fraisse, L. (2011). *Femmes, économie et*

développement : de la résistance à la justice sociale. Ères. pp. 17-21.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Laville, J. L., & Frère, B. (2022). *La Fabrique de l'émancipation : Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*. Seuil; Baudot, S., & Bucci, M. (2022, 9 novembre). Interview de Bruno Frère : Construire du sens commun avec les collectifs. *Démocratie*.

²⁰ Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land economics*, 249-262.

ses produits, sa gestion, la détermination des droits d'accès et leur transfert. Ce faisant, elles prennent leurs distances avec l'orthodoxie en reconnaissant l'existence d'actions non strictement guidées par l'intérêt. Pour sa part, l'économie sociale se définit comme un ensemble d'organisations qui ont pour caractère distinctif de limiter la distribution des profits et le pouvoir des actionnaires. Leurs statuts reposent sur plusieurs caractéristiques : égalité dans le vote quel que soit le capital détenu (1 personne = 1 voix), constitution d'un patrimoine durablement collectif, services aux membres ou à la collectivité²¹.

Le passage de l'entreprise non capitaliste à l'autre économie est opéré avec les nouveaux communs et l'économie solidaire. En précisant pourquoi les logiciels libres peuvent être des communs, Charlotte Hess et Ostrom²² introduisent la discussion sur les communs informationnels. Par la suite d'autres communs sont identifiés : culturels, de santé, de voisinage, globaux, urbains,

d'infrastructures... Hess²³ propose de les regrouper sous le terme générique de nouveaux communs. Dès lors, il devient possible de ne pas réserver les communs à certains types de biens et services. Ils peuvent constituer une manière d'aborder les activités qui cherchent des répliques à la marchandisation et à la privatisation accélérées, y compris en promouvant de nouvelles catégories épistémologiques du savoir²⁴. En sus des régimes communs de propriété, il s'agit dans cette logique de détailler les formes d'autogouvernement mises en place par des collectifs. Partant également de la nécessité de ne pas se borner à la thématique de la propriété collective, la théorie de l'économie solidaire²⁵ insiste, de son côté, sur les deux points qui viennent d'être développés concernant la démocratie et l'économie substantives. L'égalité formelle garantie par les statuts est à prolonger par des instances délibératives en interne, et par la participation aux débats externes, en liaison avec d'autres luttes et mouvements et en exerçant une pression pour des changements institutionnels. L'étayage économique de cette dimension publique passe par une hybridation des ressources en cohérence avec les finalités poursuivies. Les nouveaux communs et l'économie solidaire remettent donc en cause la séparation entre sphères économique et politique.

Communs d'une part, ESS d'autre part constituent deux points d'ancrage pour appréhender la réalité au-delà du dualisme État-marché. Ils se sont définis au fur et à mesure des dialogues entre actions et recherches. Leur convergence est à renforcer autour d'un plaidoyer pour une diversité institutionnelle²⁶, aussi indispensable que la biodiversité²⁷.

Conclusion

La dynamique de l'économie formelle repose sur la croissance marchande. Sa logique peut contaminer l'ESS quand celle-ci veut avant tout changer d'échelle, c'est-à-dire augmenter sa taille. Cependant, à travers la référence à la rationalité substantive et aux communs, une autre perspective se profile, celle d'une ESS qui se fixe pour objectif le bien vivre pour tous et toutes. L'essentiel n'est plus d'accroître

le volume de l'ESS, mais de conforter son devenir transformateur pour répondre aux défis socio-écologiques, en accentuant les coopérations en son sein et les alliances avec les pouvoirs publics.

Cette finalité est présente dans des philosophies andines de la vie, comme celle du *sumak qamaña aymara*, comme dans l'idée de *livelihood* exprimée par Polanyi, associant préoccupation de reproduction de la vie et souci de la « vie bonne » au sens où l'entend Aristote. L'ESS transformatrice peut suggérer un autre imaginaire économique qui repose sur le dialogue interculturel. À l'inverse d'une économie qui menace l'humanité et la vie, l'ESS basée sur des conceptions substantives de l'économie et de la démocratie, dépassant le clivage entre privé et public par l'introduction du commun, a alors le potentiel pour redéfinir l'économie et consolider une éthique de la solidarité²⁸ basée sur la reconnaissance d'êtres humains et plus largement du vivant.

Au début du 21^e siècle, plusieurs dizaines de pays de différents continents ont adopté des politiques publiques ou des lois manifestant une reconnaissance de cette ESS que les déclarations de l'OIT en 2019 et de l'ONU en 2023 ont confortée. La tâche des acteur·rices et des chercheur·ses face à cette reconnaissance inédite n'est pas de la célébrer naïvement, mais d'exercer une vigilance sur la définition de l'ESS. Derrière le consensus apparent sur celle-ci se cachent des controverses sur l'interprétation qu'il convient d'en donner. Le dépassement de cette polysémie peut être envisagé si les limites rencontrées dans l'histoire par l'économie sociale sont réexaminées à partir d'une économie sociale et solidaire dans laquelle les émergences pratiques, notables dans les dernières décennies, engendrent un nouveau dialogue international sur leur signification.

21 Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris. La Découverte.

22 Hess, C., Ostrom, E. (2006). *Understanding Knowledge as a Common: From Theory to Practice*. Cambridge, Massachusetts and London. England. The MIT Press.

23 Hess, C. (2008). *Mapping the New Commons*, 12th Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons, University of Gloucester, Cheltenham, 14-18 juillet.

24 Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Paris. Éditions Charles Léopold Mayer.

25 Laville, J.-L., (dir.), (2010). *L'économie solidaire, une perspective internationale*. Paris. Fayard-Pluriel.

26 Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*, Princeton-Oxford, Princeton University Press ; Eynaud, Ph., (2015). *La gouvernance entre diversité et normalisation*, Paris, Dalloz, Juris Editions.

27 Cet argument émane d'un travail effectué avec Ph. Eynaud auquel renvoient les propos : Eynaud, P., & Laville, J. L. (2021). Communs et économie solidaire : une remise en perspective de l'association. In *Quel monde associatif demain ?* Érès. Eynaud, P., & Laville, J. L. (2021). Communs et économie solidaire : une remise en perspective de l'association. In *Quel monde associatif demain ?* Érès. pp. 125-134.

28 Coraggio, J. L. (2009). Polanyi y la economía social y solidaria en América Latina. *Qué es lo económico*, p. 157.